

Union européenne



Les membres de la **commission des Affaires étrangères** de l'UE ont donné leur accord mercredi (55 voix pour, 2 contre et 7 abstentions) à l'accord de partenariat élargi UE-Arménie, ouvrant la possibilité d'une coopération plus approfondie dans différents secteurs.

Les négociations sur le nouvel accord de partenariat UE-Arménie ont été lancées en 2015 et conclues en 2017. Elles ont ensuite été signées par les deux parties en novembre 2017. L'accord final (CEPA) marque un approfondissement du dialogue politique UE-Arménie, élargit le champ de la coopération économique et fournit des de nouvelles opportunités de rapprochement dans les secteurs de l'énergie, des transports, des infrastructures, de l'environnement, du commerce, de l'éducation et autres.

Les députés appellent l'Arménie à faire des progrès significatifs en matière de liberté des médias, d'indépendance de la justice, de lutte contre la corruption, de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de contrôle abusif des oligarchies. Ils rappellent que le retour en arrière sur les valeurs de l'UE, telles que la démocratie, l'état de droit ou les droits de l'homme, pourrait déclencher la suspension de l'accord.

(...)



Le 16 mai, l'UE et l'Arménie ont tenu le **neuvième cycle** de leur dialogue régulier sur les droits de l'homme à Erevan. C'était la première réunion régulière entre **l'UE et l'Arménie** à la suite de l'élection du nouveau Premier ministre de la République d'Arménie.

L'UE et l'Arménie ont réaffirmé leur attachement aux valeurs communes de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'UE a confirmé qu'elle était disposée à collaborer avec le nouveau gouvernement arménien et à offrir son soutien dans ces domaines cruciaux.

Les deux parties ont souligné que la liberté de réunion est un droit universel et fondamental de tous. L'UE s'est félicitée de la nature pacifique des manifestations récentes et de la modération générale manifestée par toutes les parties et s'est enquis du statut de ceux qui avaient été détenus. Le dialogue a souligné l'importance d'un environnement médiatique libre et pluraliste et du pluralisme politique comme condition préalable à la tenue d'élections démocratiques.

L'Arménie a réaffirmé son attachement à l'adoption d'une loi anti-discrimination globale conforme aux normes internationales et à la création d'un organisme national pour l'égalité devant le Bureau du défenseur des droits de l'homme. Le gouvernement arménien tiendra des auditions publiques interactives avec les organisations de la société civile pour assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action national pour les droits de l'homme. Dans le domaine des droits du travail, l'Arménie a indiqué qu'elle prévoyait de réformer le système d'inspection du travail pour se conformer aux normes internationales, notamment en ce qui concerne le temps de travail, les salaires et les droits des travailleurs.

L'UE a réaffirmé sa volonté de fournir un soutien financier et technique à l'Arménie, nécessaire pour poursuivre les réformes visant à renforcer davantage les institutions démocratiques et les droits de l'homme.



La délégation arménienne était dirigée par M. **Garen Nazarian**, vice-ministre des Affaires étrangères, tandis que la délégation de l'UE était dirigée par M. Dirk Schuebel, chef de la Division des relations bilatérales avec les pays du partenariat oriental au Service européen pour l'action extérieure.